



obligation commune et demande de division

Par **Bil59**, le **15/11/2022** à **16:44**

Bonjour

j'ai été condamné pour cautionnement de 2 prêts (10000€ et 15000€) avec un cogérant pour
dans le jugement c'est noté :

le tribunal a condamné :

Mr X et Mr Y solidairement pour le paiement du prêt de 10000€ + intérêts

Mr X au paiement des 15000€ + intérêts

Mr Y au paiement des 15000€ + intérêts

ma question est ce que les 15000€ rentrent dans le cadre de l'obligation conjointe et est-ce que
je peux demander la division au créancier pour les 15000€ car la solidarité ne se présume
pas (Article 1202)?

Y a-t-il une jurisprudence similaire ?

Bien cordialement

bien cordialement